

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 25 juin 2018 à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33      Présents : 30      Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 19 juin 2018 s'est réuni le lundi 25 juin 2018 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, CALZAVARA Martine, DUBOURG Jean-Luc, CARBONNET Serge, SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie JACQUET Josette, CARRERE-GALDIN Nicole, BALLEREAU Marie-Catherine, Adjoint, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CHRISTEN Roland, MARCHAND Jean-Pierre, CAMPS Brigitte, DALLA SANTA Jean-Christophe, COUZINEAU Patrick, CORREGES Jacqueline, HOSPITAL Michel, SPECOGNA Marilyn, BROUILLON Hervé, FIGUÈS Fatima, HOCQUELET Joël, BORDERIE Sophie, CILLIERES Charles, MAHIEU Anne, CERUTI Michel, GAY Laurent, MAURIN Patrick, MANIER Bernard, BRETAGNE Karine Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : VERDIER Alain, VALAY Laurence, ANGELY Lydie,

Pouvoirs : de VALAY Laurence à Daniel BENQUET, de Lydie ANGELY à Sylvie DE LAMARLIERE

-----

**E18**

**Réduction des cotisations des ateliers arts plastiques enfants**

En raison de l'absence prolongée de l'agent qui anime les ateliers enfants d'arts plastiques, et devant l'impossibilité d'un remplacement rapide, Monsieur le Maire propose de déduire un mois de cotisations sur le paiement du dernier trimestre scolaire (avril à juin).

Le reste à charge pour les familles, s'élève donc à :

Tarifs marmandais :

Enfants	16€	(au lieu de 24€)
Adolescents	28€	(au lieu de 42€)

Tarifs extérieurs :

Enfants	27€	(au lieu de 40€)
Adolescents	48€	(au lieu de 72€)

**Le Conseil Municipal  
après en avoir délibéré :**

**Décide** de déduire un mois de cotisations du dernier trimestre scolaire (avril à juin), pour les enfants fréquentant les ateliers d'arts plastiques du musée Marzelles, comme précisé ci-dessus.

**Autorise** M. le MAIRE ou son représentant à signer tous les documents nécessaires.

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32  
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Marmande le 26 juin 2018



Le Maire de Marmande  
Daniel BENQUET

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 28.06.2018  
et de sa transmission au contrôle de légalité le 28.06.2018.



Le Maire de Marmande  
Daniel BENQUET